

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2011-13-5-A

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Résumé : Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 7 812 € en faveur de deux communes pour des études liées aux documents d'urbanisme.

Ce rapport présente deux dossiers de demande d'attribution de subvention déposés par deux communes pour des études d'urbanisme.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 9 décembre 2009, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 50 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 50 % pour les modifications, révisions simplifiées et révisions de PLU ou de POS consécutives et exclusivement motivées par un projet d'aménagement d'initiative départementale, 10 % pour les révisions de POS entraînant leur transformation en PLU et un taux de 50 % pour les études d'Approche Environnementale en Urbanisme à condition qu'elles soient cofinancées par l'ADEME.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 15 ans pour les révisions.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur le tableau joint en annexe et qui concernent:

- Deux révisions de POS et transformation en PLU, subventionnées à hauteur de 10 % du coût HT des études, pour les communes d'ILLZACH et de RANSPACH-LE-BAS.

La participation départementale pour ces dossiers s'élève à **7 812,00 €**. Ces montants sont prélevés sur le programme F215 du budget départemental, imputation 0-204-71-20414-2692-007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER

Service Prospective et Aménagement

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 DÉCEMBRE 2011

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04415	ILLZACH Révision du POS en PLU	49 980,00	10%	4 998,00
PLU04421	RANSPACH-LE-BAS Révision du POS en PLU	28 140,00	10%	2 814,00
Total				7 812,00